Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 038-200063964-20241126-DE000049\_11-DE



## REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE D'ARANDON-PASSINS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation le 19 novembre 2024

Membres: En exercice : 23 Présents: 14 Absents: 9 Votants: 16 Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Présidente: Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

## DE000049.11-2024

## **COMMERCES – OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2025**

Rapporteur: Guillaume LIAUZUN

Présents: Mesdames, Messieurs: Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Patricia COUTHON,

Excusées: Fabienne DUPUY (pouvoir A. BOITTIAUX), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS),

Absents: Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO,

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 038-200063964-20241126-DE000049\_11-DE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 octobre 2022, par laquelle il avait émis un avis favorable de porter l'autorisation à **8 DIMANCHES** travaillés par an pour les commerces de détail et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Suite à la demande des commerçants de la commune, pour l'année 2025,

Madame le Maire, propose de reconduire cette autorisation, pour les dates suivantes :

- dimanche 9 novembre 2025
- dimanche 16 novembre 2025
- dimanche 23 novembre 2025
- dimanche 30 novembre 2025
- dimanche 7 décembre 2025
- dimanche 14 décembre 2025
- dimanche 21 décembre 2025
- dimanche 28 décembre 2025

Madame Le Maire précise que cela favorise le commerce local.

Madame Le Maire demande à son Conseil Municipal de valider le principe.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- donne un avis favorable sur le calendrier 2025 relatif aux ouvertures dominicales
- Charge Madame le Maire

**Dit** que la présente délibération sera transmise à M Le Sous-Préfet de la Tour du Pin Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS Le Maire, SANDRIN Maria

